



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO
Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN
Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET
Yannick ; TERZO André ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : COULET Gérard ;

C.C.V.M : DOUBEY Boris ;

Secrétaire de séance : Jean-Claude CONTINI

Procuration de vote :

Mandant : Nadine DUSSAUCY

Mandataire : Jean-Marc BOUSSET

DÉCHETTERIES

**MARCHÉ POUR L'ACCUEIL ET LE FONCTIONNEMENT
DES DÉCHETTERIES**

Rapporteur : Monsieur Yannick POUJET, Conseil Syndical Délégué du SYBERT.

Le marché actuel pour l'accueil et le fonctionnement des déchetteries arrive à échéance au 31 décembre 2023. Il convient de lancer une nouvelle consultation avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Les différentes prestations à réaliser sont :

- des renforts fixes d'équipe sur certains écocentres, à certaines périodes (part forfaitaire),
- des renforts aléatoires d'équipe sur certains écocentres, à certaines périodes, notamment les vacances scolaires (part variable),
- des remplacements d'agents du SYBERT pendant leurs absences (congés, formation, réunion de travail, ...) (part variable).

La procédure utilisée pour cette consultation sera la procédure formalisée des appels d'offres.

La durée initiale sera d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ; la reconduction sera possible 3 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce marché sera attribué à un seul titulaire.

Le marché sera mixte avec :

- une partie forfaitaire estimée à 320 000 € par an.
- une partie à bons de commande avec un maximum arrêté à 1 100 000 € par an (part variable).

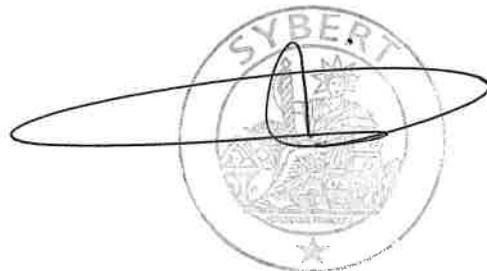
De fait, le montant du marché, sur toutes périodes cumulées, est estimé à 5 640 000 € HT.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette consultation et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,
Jean-Claude CONTINI

